

AVIGNON ET LA CONVERSION D'HENRI DE NAVARRE

Un projet inconnu du duc de Montmorency

En 1584, Henri de Navarre devient l'héritier du trône de France ; il est protestant ; il est même le protecteur et le chef des forces protestantes en France. Après 25 ans de guerres religieuses, la question de la religion du futur roi devient le point crucial de toutes les polémiques. La conversion éventuelle d'Henri, au-delà de toute foi personnelle, devient un enjeu politique aussi bien sur le plan intérieur que vis à vis de l'étranger. Dans ce débat, à tous les égards, Rome se trouve profondément impliquée.

Un document de 1586 découvert dans les archives communales d'Avignon montre clairement que, malgré la rupture politique et religieuse de l'année 1585, Henri voyait dans la papauté un moyen de sortir d'une situation bloquée, en se plaçant sur le terrain de la foi et en utilisant la situation unique d'Avignon, terre pontificale, mais voisine du Languedoc, sous forte influence protestante.

Il s'agit du compte rendu, rédigé et signé par les envoyés du vice-légat, des propos que leur a tenus le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, en août 1586. Après une critique amère de l'attitude du pape, le duc propose une conférence qui réunirait quelques théologiens délégués par le pape et Henri de Navarre pour discuter de sa conversion, promettant aux envoyés pontificaux une pleine sécurité. Il assure enfin que lui-même, bon catholique, espère toujours la conversion du roi de Navarre, et pense

qu'une démarche du pape serait beaucoup plus efficace que toutes celles que tentent le roi de France et sa mère.

Ainsi brièvement résumé, ce document demande à être replacé dans le contexte historique national et local de cette période compliquée.

Après la mort du duc d'Anjou, le 10 juin 1584, Henri de Navarre fait l'objet de multiples sollicitations de la part du roi et de la reine-mère pour qu'il se convertisse, mais il ne s'y résout pas, ne voulant pas abandonner le soutien protestant pour une reconnaissance toute éventuelle des Guises et de la Ligue. Il ne refuse pourtant jamais l'hypothèse de la conversion, la soumettant toutefois au préalable d'un concile chargé de le convaincre¹. Dans la *Déclaration du roi de Navarre sur les calomnies publiées contre lui ès protestations de ceux de la Ligue* de juin 1585, il affirme sa foi en une Eglise « catholique », c'est-à-dire universelle, et son adhésion aux symboles fondamentaux du Credo, mais il pense que l'unité de la foi ne sera retrouvée que dans un concile et que c'est par un concile que lui-même doit être instruit².

En 1585, cependant, la situation politique se précipite. La Ligue, alliée avec l'Espagne, se nourrit de l'hérésie de l'héritier naturel du trône et prône la reconnaissance du cardinal de Bourbon, oncle d'Henri de Navarre, comme successeur éventuel d'Henri III. Face aux attaques des Guises qui le critiquent pour son manque de fermeté et lèvent des troupes, le roi cède et conclut avec eux le traité de Nemours (7 juillet 1585) qui place Henri de Navarre et les protestants dans la pire des situations : le culte réformé est interdit, les pasteurs sont bannis, les protestants doivent choisir entre l'exil et la conversion, le roi de Navarre est déchu de ses droits à la succession au trône de France, les Guises reçoivent nombre de places fortes³. Henri se prépare alors à combattre par les textes et par les armes. Dans une lettre qu'il écrit au roi le 21 juillet, où il proteste de sa loyauté envers lui, il réaffirme sa position : « S'il est question de la Religion (mais quelque bouclier qu'ils en facent, c'es le poinct qui moins leur touche au cœur) j'ai acquiescé à un concile libre »⁴. Certes la religion d'Henri est une aubaine pour les Guises, mais il ne peut être question en ces temps de séparer foi et politique, le parti du roi de Navarre lui-même les associe dans ses textes. Le 10 août est publié la « *Déclaration et protestation du roy de Navarre, de Monseigneur le prince de Condé, de Monsieur le duc de Montmorency... sur la paix faite avec ceux de la maison de Lorraine, chefs et principaux auteurs de la Ligue au préjudice de la Maison de France* ». Henri y réaffirme croire à une

1. Y. CAZEAUX, *Henri IV ou la grande victoire*, Paris, 1977, p. 47.

2. J. BABELON, *Henri IV*, Paris, 1982, p. 334-338.

3. J. GARRISSON, *Guerre civile et compromis. 1559-1598*, Paris, 1991, p. 197-198.

4. BERGER DE XIVREY, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, T. II, 1585-1589 Paris, 1863, p. 95.

Eglise catholique et renouvelle son souhait de s'en remettre à un concile national pour parfaire son éducation religieuse⁵.

L'année 1585 ne s'achèvera pas sans qu'Henri de Navarre, déjà en butte à l'alliance du roi et de la Ligue, ne voie également tomber sur lui les foudres pontificales. Montmorency avait essayé de prévenir la rupture ; le 22 août, il écrivait au nonce en mettant l'accent sur le caractère plus politique que religieux du conflit et sur l'intérêt qu'il y avait pour l'Eglise à miser sur une conversion future du roi de Navarre. « Souvenez-vous, écrivait-il, qu'une année de guerre civile fait plus de mal à l'Eglise que dix ans de paix »⁶. Mais c'est peu de dire que la démarche de Montmorency échoua. La bulle que Sixte-Quint, pape depuis avril 1585, fulmine le 9 septembre est terrible. Cédant sans difficulté aux requêtes de la Ligue⁷, le pape excommunique Henri et le prince de Condé, ennemis de la religion et relaps, « génération bâtarde et détestable de l'illustre et signalée famille des Bourbons », dénie à Henri ses droits à la couronne de France, l'exproprie, lui et ses descendants, de ses titres et biens en Navarre et en Béarn, délie ses serviteurs de leur serment d'obéissance.

Connue rapidement en France, bien qu'Henri III se soit opposé à sa publication, la bulle, par sa prétention à disposer des couronnes, soulève la protestation des gallicans et renforce le rapprochement des protestants et des catholiques modérés⁸. Henri de Navarre tente de l'utiliser pour avertir le roi : « La déclaration du pape contre moi est chose qui sert de marche et de degré pour un plus haut dessein ; c'est par cet essai qui se fait en ma personne, sous prétexte d'hérésie, de gagner ce point sur vos sujets qu'il soit dit et cru que le pape puisse disposer de ce royaume, pour dans quelques temps, sous autre couleur, vous déclarer incapable de régner »⁹. La rupture n'en est pas moins d'une importance décisive et donne à la Ligue un avantage certain.

A la fin de l'année 1585, Henri est contraint à la guerre que la puissance de la Ligue rend aléatoire. En 1585 et 1586, cependant, sièges et escarmouches se succèdent dans l'Ouest et le Sud-Ouest sans résultat décisif.

Le document d'Avignon est ancré dans ce contexte général de guerre et d'exclusion.

Au niveau local, quoique les enjeux soient différents, la situation est également très instable.

5. Y. GAZAUX, *op. cit.*, p. 71.

6. Cité par F.C. PALM, *Politics and Religion in Sixteenth-Century France. A Study of the Career of Henry of Montmorency-Damville, Uncrowned King of the South*, Boston, 1927. Réimpr. Gloucester, Mass., 1969, p. 179.

7. J. BABELON, *op. cit.*, p. 346.

8. J. GARRISSON, *Henry IV*, Paris, 1984, p. 124-125.

9. Cité par F. ROCQUAIN, *La France et Rome pendant les guerres de religion*, Paris, 1924, p. 294.

Le Comtat Venaissin et Avignon appartiennent au pape depuis les XIII^e et XIV^e siècles. Les frontières avec le royaume n'ont cependant jamais été imperméables ; au XVI^e siècle, les états pontificaux de France se sont trouvés impliqués dans les guerres françaises, contribuant, bon gré, mal gré aux frais de passage des troupes de François I^{er} vers l'Italie, ou, plus volontiers, agissant de concert avec l'autorité royale pour combattre les hérétiques, en 1545 à Mérindol et Cabrières, ou, à partir de 1560, dans tout le Comtat¹⁰. La proximité de la principauté d'Orange, enclavée en Comtat et fief protestant, la présence protestante dans le sud du Dauphiné et en Languedoc font planer sur Avignon et sur le Comtat une menace permanente, même après la conclusion du traité de Nîmes (1578).

Le Comtat, soumis aux mêmes malheurs que le reste de la France, et Avignon, où les hugenots ne sont jamais entrés, restent très fidèles au pape, qui n'y a évidemment jamais promulgué aucun édit de tolérance.

1585 est, pour la région également, une année significative puisque sa direction change de mains. Certes, le cardinal Charles de Bourbon, nommé légat en 1565, en possède toujours le titre, mais il n'a jamais joué aucun rôle à Avignon, où il n'a qu'à peine mis les pieds. Le gouvernement a été exercé par le cardinal d'Armagnac, nommé co-légat quelques mois après le cardinal de Bourbon et créé archevêque d'Avignon en 1577. C'est lui qui joue le principal rôle dans la lutte contre les protestants en Comtat, tout en essayant d'avoir une position modératrice. Il meurt en 1585 et il est remplacé à l'archevêché et à la légation par le vice-légat, Dominique Grimaldi.

Génois, ancien commissaire des galères à Lépante, Grimaldi avait été nommé recteur du Comtat en 1577. Il avait donné au titre de recteur une autorité civile et militaire¹¹, payant de sa personne au siège de Ménerbes, défendu de 1573 à 1578 par les protestants¹². La cohabitation avec le cardinal d'Armagnac avait du reste été assez difficile¹³. Grimaldi avait été créé évêque de Cavaillon en 1584, et la même année général des armes, la rectorie étant transmise à un de ses fidèles, Rocchi. La mort du colégat le place à la tête des états pontificaux en France. C'est lui qui, dans l'été 1586, est à l'origine de la démarche diplomatique du duc de Montmorency envers le pape.

10. C.F. HOLLARD et B. THOMAS, *Les clefs et les lys. France, Avignon, Comtat, XIII^e s. -1791*, Cat. d'exposition, Avignon, 1991.

11. M. VENARD, *Réforme protestante, réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI^e siècle*, Paris, 1993, p. 568.

12. C. COTTIER, *Notes historiques concernant les recteurs du cidevant Comté Venaissin*, Carpentras, 1806.

13. Grimaldi avait accusé Guillaume de Patris, bras droit d'Armagnac, d'avoir voulu livrer la ville d'Avignon à Moniseur ou au roi de Navarre ; en 1580, Patris était assassiné. R. COMBES DE PATRIS, « Une victime de la diplomatie pontificale au XVI^e siècle, Guillaume de Patris, abbé de la Grasse (1535-1580) », *Revue historique*, T. CXLIX, 1925, p. 1-51.

Le 10 août 1586, il convoque au palais des papes les consuls, l'assesseur et les députés du Bureau de la guerre de la ville d'Avignon¹⁴. Il leur annonce que « les chefs de la prétendue religion » Lesdiguières, Blacons et Gouernet réclament 16.000 livres qu'ils prétendent leur être dues « pour certaines causes passées du temps de feu Monseigneur le cardinal d'Armagnac », ainsi qu'un secours mensuel pour entretenir les cheveu-légers que Blacons tient à Orange ; ils menacent, s'ils ne sont pas satisfaits, de ravager le Comtat. Ces trois personnages, d'importance inégale, ont été et continueront d'être encore longtemps une menace constante pour les états pontificaux. Le plus important est Lesdiguières, nommé en 1577 par Henri de Montmorency, avec l'approbation d'Henri de Navarre, chef de la noblesse et des églises protestantes du Dauphiné¹⁵. Hector de Mirabel, seigneur de Blacons, est gouverneur de fait d'Orange depuis 1579, il a déjà mené des attaques en Comtat et celui-ci s'en prémunit habituellement par des subsides. René de la Tour du Pin, seigneur de Gouernet, commande des troupes protestantes sur les frontières du Bas-Dauphiné ; depuis 1580, il est gouverneur de Die, Révouillon et autres places¹⁶. L'accord passé avec le cardinal d'Armagnac n'est pas précisé ; est-ce un rappel de celui conclu lors du traité de Nîmes, qui prévoyait le versement de 10.000 écus à Lesdiguières pour qu'il rende les Pilles¹⁷ et 1.000 écus à Blacons pour qu'il cesse la levée d'un péage¹⁸ ? En 1580 le Comtat, pour arrêter les ravages que Blacons exerçait jusqu'à Carpentras avait accepté de lui payer 30.000 écus par an¹⁹.

La menace de 1586 n'a donc rien ni d'extraordinaire ni de rassurant. La condamnation dont Henri de Navarre a fait l'objet renforce, s'il en était besoin, l'agressivité de ces « guerriers de Dieu » envers le pape.

Le vice-légat informe donc les autorités d'Avignon de la situation ; il a convoqué les Etats du Comtat pour en délibérer le 22 août suivant²⁰, mais auparavant il envisage d'envoyer des représentants des Etats et de la ville d'Avignon auprès du duc de Montmorency, qui doit se trouver à Aramon ou à Montfrin²¹, pour le prier « tant pour le respect qu'il a tousjours porté

14. Arch. com. Avignon. Livre des délibérations du Bureau de la guerre. EE 29^s, fol. 161-162.

15. DOUGLAS et ROMAN, *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières...*, 3 vol., Grenoble, 1878.

16. J. BARRUOL, « Une page des guerres de la Ligue sur la frontière delphino-provençale d'après des documents inédit », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. VIII, 1931, p. 84-91.

17. Drôme, cant. Nyons.

18. R. REY, « Le cardinal d'Armagnac, colégaat d'Avignon, d'après sa correspondance inédite », *Annales du Midi*, avril 1898, p. 129-154 ; juillet 1898, p. 273-306.

19. A. de PONTBRIAND, *Histoire de la Principauté d'Orange*, Paris, La Haye, 1891, p. 136.

20. En fait, il n'y a pas de traces de convocation des Etats du Comtat entre 1583 et 1594 (Arch. dép. Vaucluse C 201^s).

21. Gard, cant. Aramon.

à Sa Sainteté par l'amitié qu'il a toujours montré en cet estat a ceste dicte ville » de retenir les protestants de « courir » dans le Comtat.

La démarche est à la fois banale et audacieuse.

Henri de Montmorency-Damville est en effet un interlocuteur de longue date des états pontificaux. Gouverneur du Languedoc depuis 1563, il avait été reçu à son arrivée à Toulouse par l'archevêque Georges d'Armagnac, qui allait deux plus tard devenir coléga à Avignon et demeurer avec lui en bonnes relations. Deux mois après son arrivée en Languedoc, il était reçu en grandes pompes à Avignon, première visite d'une longue série²². D'abord pourfendeur zélé des protestants, il se pose en protecteur des sujets du pape, reçoit pour cela de Fabrice Serbelloni²³ en 1564, cadeaux et remerciements du pape²⁴. Mais ennemi des Guises, il adopte une attitude de plus en plus modérée envers les protestants et, à partir de la Saint-Barthélemy, il évite de retourner à la cour et se trouve en butte à l'hostilité autant de Charles IX que d'Henri III²⁵. Dans sa Proclamation du 13 novembre 1574, il se pose en défenseur du roi contre ses mauvais conseillers, prône la réunion d'un concile, promet liberté de conscience et égale protection pour les catholiques et les protestants. A la tête du mouvement des Politiques, il s'allie aux huguenots à la fin 1574, se bat contre les troupes royales et se range aux côtés d'Henri de Navarre, quand celui-ci s'échappe de la cour et reprend sa foi protestante en 1576. Les alliances sont d'ailleurs fluctuantes : la cohabitation avec les huguenots ne lui est pas aisée et le roi Henri III, changeant facilement d'idée et de camp, manifeste à son égard une inconstance et une fragilité qui vont contribuer à resserrer les liens qui l'unissent au roi de Navarre²⁶.

Mais Montmorency reste fidèle à sa foi catholique et manifeste constamment le désir de rester en bons termes avec le pape. Pendant une trentaine d'années il est d'ailleurs vassal du Saint-Siège. Le pape ayant confisqué en 1570 à François-Astorg de Peyre, pour cause de religion, sa seigneurie de Beaumes-de-Venise²⁷, le cardinal d'Armagnac l'avait vendue à Henri de Montmorency²⁸. Cependant, la disgrâce dont Montmorency est l'objet de la part d'Henri III en 1574, entraîne la confiscation de la seigneurie par le

22. F. PALM, *op. cit.*, p. 53.

23. Général des armes de 1561 au début de 1565.

24. F. PALM, *op. cit.*, p. 58.

25. F. PALM, *op. cit.*, p. 92 et suiv.

26. A. JOUANNA, « Protection des fidèles et fidélité au roi : l'exemple de Henri I^{er} de Montmorency-Damville », *Hommage à Roland Mousnier*, Paris, 1981, p. 279-296.

27. Vaucluse, arr. Carpentras.

28. Il rend hommage pour la baronnie et la juridiction le 10 décembre 1571 (Arch. dép. Vaucluse B^o10, fol. 495). En 1573, il donne les fruits et usufruits de la baronnie à sa maîtresse Catherine de Guilhen (Arch. Dép. Vaucluse B^o1179, fol. 13).

cardinal de Bourbon jusqu'en 1576, ce qui n'empêche pas Montmorency d'en faire don à son fils Jules en 1575²⁹. Après un long procès, il finira par remettre la seigneurie au baron de Peyre en 1599³⁰.

Les échanges de service entre le pape et Montmorency vont d'ailleurs dans les deux sens : Montmorency sollicite parfois le concours d'Avignon pour ses perpétuelles campagnes³¹. En 1583 encore, le pape sollicité par Joyeuse, refuse de déclarer Montmorency hérétique et le remercie d'avoir empêché les huguenots d'envahir le pays³².

Mais en l'année 1585, les choix sont cruciaux. Après le traité de Nemours, après la condamnation pontificale, Montmorency choisit, contre la Ligue et malgré le roi, le parti d'Henri de Navarre. Le roi lui enlève son office de gouverneur du Languedoc, qui se divise entre ses fidèles et ceux du duc de Joyeuse.

L'appel à l'aide du vice-légat Grimaldi est donc fort audacieux, puisque Montmorency, quoique fermement catholique, se situe aussi très clairement dans le camp du réprouvé. C'est peut-être d'ailleurs parce qu'il est conscient de l'ambiguïté de la situation que le vice-légat ne s'avance pas lui-même, mais qu'il agit par l'intermédiaire de la ville d'Avignon³³. Il choisit lui-même ses envoyés, deux pour la ville et deux pour le Comtat, il rédige lui-même la lettre qu'ils doivent apporter au duc, mais il fait avaliser son choix par le Bureau de la guerre de la ville et fait signer la lettre par les consuls³⁴.

Les deux délégués des Etats sont le capitaine de Lisle, sur lequel je n'ai pu trouver aucun renseignement, et le seigneur d'Aubignan, Thomas de Panisse. Celui-ci à l'expérience des négociations difficiles, ayant en particulier négocié avec le baron de Montbrun à Malaucène en 1563, avec le gouverneur d'Orange, Warik, en 1568. En 1584-1585, il était syndic de la noblesse du Comtat-Venaissin³⁵.

Les deux envoyés de la ville sont eux aussi des hommes d'expérience. Ferrante Pagan, originaire de Salerne au royaume de Naples, est gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi ; il a combattu les huguenots dans le Comtat ; il a servi aussi en Languedoc sous les ordres du connétable de

29. Arch. dép. Vaucluse B 1179^o, fol. 38.

30. A. ALLEGRE, *Monographie de Beaumes-de-Venise*, rééd. 1967, p. 121-123.

31. Un prêt d'artillerie, par exemple, en 1572, en 1578 (Arch. com. Avignon EE ^o27).

32. F. PALM, *op. cit.*, p. 154.

33. A qui il fait aussi payer tous les frais de sa démarche.

34. Voir pièce justificative N^o 1, Arch. com. Avignon EE 29^o, fol. 162.

35. PITHON-CURT, *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin*, Paris, 1743. T. II, p. 328-329.

La représentation des Etats semble cependant être de pure forme ; les registres des Etats ne portent pas trace d'une délibération ayant confirmé la décision de Grimaldi, ni d'une réunion à la date du 22 août.

Montmorency, le père du duc³⁶. Par son mariage en 1567 avec Marie de Merles³⁷, il est partie prenante de la communauté avignonnaise. Il fait partie depuis le 22 mars 1586 des députés de la guerre nommés par le conseil de la ville³⁸. Il sera viguier de la ville en 1599.

Thomas de Berton, seigneur de Crillon, de Saint-Jean de Vassols, co-seigneur de Velleron, frère aîné du « brave Crillon », est un des principaux personnages de la ville d'Avignon. Il en a été le premier consul en 1583-1584 et le viguier en 1585-1586³⁹. Il est souvent son ambassadeur ; il a été envoyé auprès de Sixte-Quint pour prêter serment de fidélité au nom de la ville lors de son accession au pontificat au printemps 1585 ; quelques jours après son ambassade auprès de Montmorency, il sera envoyé en Dauphiné à la rencontre du duc d'Epéron⁴⁰. Tous les envoyés sont certainement connus du duc, fréquent visiteur d'Avignon, mais Berton lui est en quelque sorte apparenté, puisque sa femme Marguerite de Guilhen⁴¹ est la sœur de la maîtresse du duc, Catherine de Guilhen.

Les quatre ambassadeurs, munis de leur lettre d'introduction datée du 13 août, et d'instructions orales, rencontrent le duc à Montfrin le 14, et, de retour à Avignon, établissent un procès-verbal des propos tenus par le duc, procès-verbal daté et signé par eux le 16 août suivant⁴².

C'est ce document⁴³ que j'ai découvert en achevant de reclasser les archives anciennes de la ville d'Avignon, déposées aux Archives départementales de Vaucluse. Ce texte, dont le caractère original ne fait aucun doute⁴⁴, avait été cousu avec trois autres documents⁴⁵ à une date qui n'est pas antérieure à la fin du XVII^e siècle, puisque le morceau de parchemin servant à les assembler est un fragment d'acte daté de 1692.

Il ne s'agit en aucune manière d'une réponse aux préoccupations du vice-légat ; il n'est nullement question des menaces des chefs protestants et nous manquons complètement d'information sur la réception faite et la suite donnée à la démarche que le vice-légat a fait faire à la ville d'Avignon.

36. PITHON-CURT, *op. cit.*, T. II, p. 313-314.

37. Arch. dép. Vaucluse 3 E 10/120, fol. 116.

38. Arch. com. Avignon, BBⁿ 20.

39. PITHON-CURT, *op. cit.*, T. I, p. 147.

40. Arch. com. Avignon CC 500.

41. Il l'a épousée en 1562. Arch. dép. Vaucluse 3 E 9/146, fol. 83-88.

42. La durée de la mission est confirmée par le compte des frais de voyage alloués à Thomas de Berton, 6 écus 30 sous « pour troys jours d'estre allé veer Monsieur de Montmorenci ». Arch. com. Avignon CC 500.

43. Arch. com. Avignon AA 158.

44. J'ai pu vérifier les signatures de trois des quatre envoyés.

45. Une copie des privilèges accordés à la ville par Raymond de Toulouse en 1216, une copie des privilèges accordés par Pie IV en 1360, une traduction italienne de l'accord conclu entre Henri III et Henri de Navarre le 14 avril 1589.

Dès l'intitulé, le faux-semblant du rôle de la ville et des Etats du Comtat s'évanouit. Le titre porte : « Creence que Monseigneur de Montmorency a donné charge à Messieurs d'Aubignan, Ferrante Pagan, Berton et Lisle dire à Monseigneur le vicelegat d'Avignon, suivent une lettre que mon dit seigneur lui en a escript... »

De fait, il ne s'agit nullement de notes rédigées dans le désordre, mais d'un texte construit de manière rigoureuse ; on peut même se demander si le duc ne l'a pas lui-même peu ou prou dicté à ses visiteurs.

Le duc commence par des paroles aimables et de convenance envers le pape et le vice-légat « prélat tres digne et tres vertueux et auquel il se fioit beaucoup pour l'avoir cogneu fort entier en sa negociation ». Peut-être le duc fait-il là allusion à l'action de Grimaldi, alors recteur du Comtat, lors du siège de Ménerbes et de la paix de Nîmes de 1578. L'amitié qui régnait entre le cardinal d'Armagnac et le duc et l'inimitié existante entre le même cardinal d'Armagnac et Grimaldi ne font pas penser cependant que des rapports très chaleureux aient existé entre Grimaldi et Montmorency. Le duc en tous cas lui fait assez confiance pour lui faire part d'« ung affaire tres important à l'honneur et gloire de Dieu et de nostre Saint Paire et au profit et utilité de toute la cretienté ».

Après ce préambule poli suivent de rudes remontrances à l'égard du pape et de sa conduite lors de l'excommunication de septembre 1585. Le duc se place uniquement sur le terrain de la foi et de la pastorale ; toute la partie temporelle de la sentence de Sixte-Quint est laissée de côté. « Il avoit chaire cete occasion pour lui faire entendre le desplaisir qu'il avoit receu, que Sa Sainteté eut prononcé sentence contre le roy de Navarre, sans l'avoir ouï, et que s'estoit l'office de vrai pasteur de tacher à reduire les brebis esguarées par douceur et remontrances, plustost q' user de rigueur, et que Sa Sainteté et ses predecesseurs mandoint toutes les années une infinité de Jesuistes par tout le monde et jusques aux Indes, pour reduire les infideles à la foy catolique, et qu'il ne scavoit comme espliquer que le roy de Navarre qui est ung si grand prince eut pire condission ». L'amertume ressentie est d'autant plus grande que le roi de Navarre non seulement avait dit qu'il voulait être instruit, mais qu'il l'avait fait très expressément savoir au pape en envoyant au nonce plusieurs exemplaires de ses déclarations imprimées, soit celle de juin soit celle d'août 1585. Près d'un an après, le sentiment d'injustice semble avoir gardé toute sa profondeur.

Les reproches faits au pape pasteur se prolongent en des reproches faits au pape canoniste. Condamner Henri de Navarre comme relaps est injuste puisqu'il a été baptisé dans la religion huguenote⁴⁶ et qu'il n'a été à la

46. Ce qui est d'ailleurs faux. Henri de Navarre a été baptisé par son oncle Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme le 6 mars 1554. J. BABELON, *op. cit.*, p. 47-48.

messe que contraint et forcé et sous la menace de la prison perpétuelle, allusion à la période qui va de la Saint-Barthélemy à 1576, date à laquelle Henri s'échappe de la cour et reprend l'exercice du culte protestant.

Le cœur du message vient ensuite : « Et prie mondit seigneur vicelegat faire entendre tout sesi à Sa Sainteté et lui dire de sa part que s'il lui plaisoit mander en Avignon cinc ou sis doctes et dignes personages pour traicter et conferer aveques ledit seigneur roy de Navarre, il les feroit conduire tres seulement devers Sa Magesté, et que sur sa vie et son houeur, il assure qu'ils seront receus et traictés tres honorablement, et s'il est besoin, offre donner ses enfans pour hostage, tant il a bone esperance de perfecte issue en ce negoce ».

Montmorency reprend là l'offre si souvent faite par Henri de Navarre d'être instruit par un concile ou une conférence dans la foi catholique. L'insistance qu'il y a toujours mise témoigne à la fois du sérieux qu'il attachait à la question au plan spirituel et, au niveau politique, de son désir de ne pas se couper brutalement de ses fidèles, tout en laissant l'avenir ouvert. Pour la première fois cependant, l'organisation pratique d'une conférence destinée à instruire le prince est ébauchée. Que le pape envoie des théologiens à Avignon, Montmorency se charge de les conduire par devant le roi de Navarre. A quel endroit ? Cela n'est pas précisé ; il est douteux que la conférence puisse être tenue à Avignon même, mais le Languedoc, son fief, est très proche, il n'y a que le Rhône à traverser, et les envoyés du pape pourraient très bien n'avoir que très peu de chemin à faire en pays dangereux. D'ailleurs Montmorency s'engage à donner ses propres enfants en garantie de leur sécurité.

Il s'agit certainement des deux fils qu'Henri de Montmorency avait eus à Avignon de Catherine de Guilhen⁴⁷. Catherine, veuve de Jean Richier, docteur en droit à Nîmes, depuis au moins 1564⁴⁸ eut avec Montmorency une liaison qui dura une trentaine d'années⁴⁹ et dont naquirent deux fils, Jules, né avant 1575, chevalier de Malte en 1578 et Splendian, né entre 1575 et 1579⁵⁰ et qui sera légitimé en 1592.

La sincérité de l'offre de Montmorency s'appuie sur la déclaration de foi et l'engagement personnel qui suivent : « Dit davantage mon dit seigneur

47. J. de TERRIS, « Les Montmorency à Avignon », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909, p. 195-202.

48. Sa dot lui est restituée par acte du 4 avril 1564. Arch. dép. Vaucluse 3 E 12/1342, fol. 219.

49. Cette liaison continua même quand Montmorency, devenu connétable, quitta le Languedoc en 1593. Catherine vécut quelques années à Chantilly. F. PALM, *op. cit.*, p. 232. Ses affaires pendant ce temps étaient gérées par son beau-frère Thomas de Berton ; les comptes en seront arrêtés en 1603. Arch. dép. Vaucluse 3 E 9/146, fol. 83-88.

50. Son contrat de mariage (Arch. dép. Vaucluse 3 E 9/1486) lui donne 21 ans en 1600, mais son acte de décès (paroisse Saint-Agricol, Arch. com. Avignon GG 30^b) lui donne 70 ans environ en 1645.

de Montmorency qu'il est catholique, apostolique et romain, et qu'il ne tiendrait le chemin qu'il tient, n'estoit l'espérance qu'il a de reduire le roy de Navarre, et une infinité d'autres huguenotz, à quoi faire, il est tous les jours prié par le roy de France et par la reine sa maire mais que la voie de Sa Sainteté lui semble la plus utile et la plus honorable ». En quelques mots, c'est résumer très diplomatiquement son attitude : le chemin suivi par Montmorency et les catholiques « politiques » est celui de la fidélité au roi légitime, mais dans la conviction aussi bien religieuse que politique que sa conversion est nécessaire⁵¹. Constatant que, dans la situation dans laquelle se trouve Henri de Navarre, cette conversion ne peut passer par la voie politique du roi de France et de Catherine de Médicis⁵², à qui Montmorency a retiré sa confiance, celui-ci ne voit d'issue que dans la voie spirituelle qu'il appartient au pape d'encourager.

Le message de Montmorency se termine avec un appel au secret. Nul doute, en effet, que tout partisan de la Ligue qui, en France ou à Rome, aurait eu vent du projet prématurément, aurait tout fait pour le contrecarrer. Voir le pape concourir à une légitimation possible d'Henri de Navarre aurait peut-être été la fin de la Ligue.

Le dernier paragraphe du texte est le seul à refléter une quelconque intervention des envoyés. Ils demandent au duc si le roi de Navarre est d'accord avec ce projet ; sans doute sont-ils surpris du niveau des négociations dans lesquelles ils se trouvent impliqués. Du reste, Henri de Navarre se trouve à la Rochelle et il est impossible à Montmorency d'avoir pu communiquer avec lui entre le 13 et le 15 août 1586. La réponse du duc est fort claire : « Répondit qu'il n'estoit si mal avisé d'entreprendre ung fait de si haute importance qu'il ne fut bien asseuré de son baston ». Depuis longtemps, le duc et le roi étaient alliés dans une fidélité réciproque et durable ; en 1583 le roi pouvait écrire : « Comme je vous ay promis, [nostre amyté] sera perpétuelle et inviolable, sans que pour quelconque occasion elle puisse souffrir de ma part aucune alteration, n'ayant autre volonté que de demeurer pour jamais vostre plus affectionné cousin et parfaits amy »⁵³. En 1585 : « Montmorency, qui et joinct et lié avec moy trez etroitement et indissolublement... »⁵⁴. Sans que cela soit totalement exclu, il est peu vraisemblable que Montmorency

51. Selon M. WOLFE, *The Conversion of Henri IV: Politics, Power, and Religious Belief in Early Modern France*, Cambridge, Mass., 1993, commenté par M.P. HOLT, « Putting Religion Back into the War of Religion », *French Historical Studies*, vol. 18, n° 2, 1993, les Politiques et les Ligueurs partageaient la même vision d'une France unie dans la foi catholique et ne se partageaient que sur les voies à suivre pour y parvenir.

52. D'août à décembre 1586, cependant, Catherine multipliait voyages et démarches pour rencontrer Henri de Navarre, malgré la réprobation du pape. F. ROCQUAIN, *op. cit.*, p. 302.

53. BERGER DE XIVREY, *op. cit.*, p. 615.

54. 19 août 1585, BERGER DE XIVREY, *op. cit.*, p. 119.

ait envisagé tout seul cette démarche. Y avait-il eu une réflexion commune avec Henri de Navarre pour passer outre l'inacceptable ingérence politique de Sixte-Quint et recourir à son pouvoir spirituel ? Dans cette hypothèse, vraisemblable, Montmorency aurait alors saisi au vol l'occasion qui se présentait pour faire connaître au pape les intentions du roi de Navarre.

Ces intentions, le pape allait les connaître très rapidement. Le vice-légat lui écrivait le 21 août, en rapportant mot pour mot ce que les envoyés lui avait dit⁵⁵. Nous savons que, jusqu'à la mort d'Henri III, la politique de Sixte-Quint tendit surtout à essayer d'unir le roi et la Ligue pour une lutte plus efficace contre les protestants, mais après l'assassinat d'Henri III, le 1^{er} août 1589, il est loin d'adopter une politique alignée sur celle de l'Espagne et de la Ligue. A la fin du mois d'août 1589, il déclare à l'ambassadeur de Venise : « Nous ne voulons pas de mal au roi de Navarre et nous n'avons rien à démêler avec lui, excepté ce qui regarde la religion »⁵⁷. En janvier 1590, il accepte même de recevoir le duc de Luxembourg, envoyé par Henri IV pour lui transmettre son désir d'être instruit par des délégués du pape. Celui-ci envisage favorablement cette éventualité et propose un auditeur de la Rote français, Séraphin⁵⁸. Sollicité, harcelé même par les Espagnols, Sixte-Quint se refuse à tout soutien explicite à la Ligue. Ses déclarations sont pleines d'espérance pour la cause d'Henri IV : « Ce n'est pas une guerre de religion, et personne ne combat pour elle, c'est une affaire d'Etat ; c'est l'ambition du duc de Mayenne qui veut être roi » (29 avril 1590). « Nous n'entendons pas exclure le roi de Navarre ; s'il se fait catholique, il sera certainement agréé par la nation et personne ne pourra plus y contredire » (28 juillet 1590)⁵⁹. Mais Sixte-Quint meurt le 27 août 1590 et ses successeurs auront une politique bien différente, jusqu'à ce que Clément VIII accepte enfin le 17 septembre 1595, deux ans après la conversion du 25 juillet 1593, d'absoudre Henri IV.

Le document de 1586 s'inscrit donc dans le long processus qui permettra finalement à Henri IV de régner. Il confirme la constance de l'attitude du roi de Navarre quant à l'éventualité de sa conversion. Il révèle la précocité de sa compréhension du rôle irréductible de la papauté dans une solution

55. Arch. vat. *Legazione d'Avignone*, 16, fol. 1-4. Ce renseignement m'a été très aimablement communiqué par Monsieur le professeur Marc Venard.

56. Les archives de la vice-légation n'ont été que partiellement conservées. La raison de la présence du document de 1586, clairement destiné au vice-légat, dans les archives de la ville n'est pas claire.

57. F. ROCQUAIN, *op. cit.*, p. 402.

58. V. MARTIN, « La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège en 1595 », *Revue des Sciences religieuses*, T. 1, 1921, p. 338-384, T. 2, 1922, p. 233-270. F. ROCQUAIN, *op. cit.*, p. 412.

59. Cité par F. ROCQUAIN, *op. cit.*, p. 418, 423.

possible de la crise, décidant sans céder sur les principes et dans une situation fort difficile, d'ouvrir la porte à la négociation.

Sans résultat tangible sur le moment, cette démarche n'aura sans doute pas été oubliée par Sixte-Quint, lorsqu'Henri sera devenu roi de France.

Le document met aussi en valeur la situation politique exceptionnelle d'Avignon, enclave pontificale dans le royaume de France, soumise pratiquement à une double autorité, et apte, en période de crise, à servir les stratégies diplomatiques.

Le document est enfin l'illustration du rôle du duc de Montmorency comme fidèle d'Henri de Navarre. Sollicité pour une intervention envers les chefs protestants (sa réponse à ce sujet reste inconnue) il saisit la balle au bond pour mettre ses relations anciennes avec le Saint-Siège, la proximité de ses troupes avec Avignon et sa propre famille au service de la diplomatie d'Henri de Navarre. En cette époque de trahisons et de fidélités calculées, une telle spontanéité reste étonnante.

Claude-France HOLLARD

PIECES JUSTIFICATIVES

1. - Copie de la lettre remise au duc de Montmorency, 13 août 1586

(*Arch. com. Avignon, EE 29^o, fol. 162*).

Monseigneur, ayantz entendu de Monseigneur le vice legat que ceulz de la religion veullent troubler le repos que jusques au jourdhuy vous avés conservé aus habitens de notre ville, ayans de long tens cogneu le respect que vous pourtés a nostre Saint Pere et l'affection que vous a pleu tousjours monstrez a nostre ville, vous supplions tres humblement Monseigneur la nous continuer et croyre ce que vous supplieront de nostre part messieurs de Breton et de Ferrandé, lesquelz nous avons prié vous aller baisser les mains pour cest effaict. Et cera pour augmenter les grandes et ancienes obligations que nous avons et prier le Createur vous donner, Monseigneur, en perfecte sancté et tres heureuse et longue vie.

D'Avignon, ce XIII d'avoust 1586

Vos très humbles serviteurs les consuls d'Avignon

2. - Compte rendu de l'entrevue des envoyés d'Avignon et du Comtat avec le duc de Montmorency, 16 août 1586

(Arch. com. Avignon, AA 158).

Creence que Monseigneur de Montmorency a donné charge à messieurs d'Aubignan, Ferrante Pagan, Berton, et Lisle dire à Monseigneur le vicelegat d'Avignon, suivent une lettre que mon dit seigneur lui en a escript, de Montfrin le 14 iour d'aoust 1586.

En premier lieu, aient mon dit seigneur de Montmorency magnifié la grandeur de Sa Sainteté par une infinité de paroles tres honorables, et dit comme il lui estoit et vouloit estre, toute sa vie, son tres humble serviteur, nos donna charge, de dire à Monseigneur le vicelegat d'Avignon, qu'il y avoit long temps qu'il avoit envie de s'aboucher aveques lui, le connoissant prelat tres digne et tres vertueux, et auquel il se fioit beaucoup, pour l'avoir cogneu fort entier en sa negotiation, pour lui comuniquer ung affaire tres important à l'honneur et gloire de Dieu et de nostre Saint Paire, et au profit et utilité de toute la cretienté et qu'il avoit chaire cete occasion pour lui faire entendre le desplaisir qu'il avoit receu, que Sa Saintete eut prononcé sentence, contre le roy de Navarre, sans l'avoir ouï et que s'estoit l'office de vrai pasteur de tacher à reduire les brebis esgarées par douceur et remonstrances, plus tost qu'user de rigueur, et que Sa Sainteté et ses predecesseurs mandoint toutes les années, une infinité de Jesuistes par tout le monde et jusques aux Indes, pour reduire les Infideles à la foy catholique, et qu'il ne scavoit comme espliquer que le roy de Navarre qui est ung si grand prince eut pire condission, veu mesmes qu'il se soumetoit et se soumet encorés d'estre instruit comme il a publié par tout, et en a faict baller plusieurs coppies au nonce de Sa Sainteté estant pres le roy de France. Dit davantage mon dit seigneur de Montmorency que le dit seigneur Roy ne peult estre apelé relaps, attendu qu'il est né baptesé et norri en la religion huguenotte, et a tousiours continué, iusques à ce qu'estant pres du roy de France detenu prisonier fut contraint d'aler à la messe par menasses de mort ou pour le moins de prison perpetuele, à quoi mon dit seigneur de Montmorency dit avoir esté employé par Monseigneur le cardinal de Borbon, et portant lui sans que ce qui a esté faict par contreinte ne doibt estre imputé a relaps, et prie mon dit seigneur vicelegat faire entendre tout sesi à Sa Sainteté et lui dire de sa part que s'il lui plaisoit mander en Avignon cinc ou sis doctes et dignes personages pour traicter et conferer aveques le dit seigneur roy de Navarre, il les feroit conduire tres seurement devers Sa Magesté et que sur sa vie et son honneur, il assure qu'ils seront receus et traictés tres honorablement, et s'il est besoin, offre de donner ses enfens pour hostage, tant il a bone esperance de perfecte issue en ce negoce.

Dit davantage mon dit seigneur de Montmorency qu'il est catholique apostolique et romein, et qu'il veult et vivre et mourir tiel, et qu'il ne tiendroit le chemin qu'il tient, n'estoit l'esperance qu'il a de reduire le roy de Navarre, et une infinité d'autres huguenotz, à quoi faire il est tous les iours prié par le roy de France et par la reine sa maire mais que la voie de Sa Sainteté lui semble la plus utile et la plus honorable, prient Monseigneur le vicelegat et tout autre qui se meslera de ce negosse le tenir secret, affin que ceus qui en creignent l'esseccution ne le vieignent troubler.

Et estant demandé à mon dit seigneur de Montmorency par les sus només, si le roy de Navarre aproveroit la ditte negociation, respondit qu'il n'estoit si mal avisé d'entreprendre ung faict de si haute importance qu'il ne fut bien asseuré de son baston, sur quoi mon dit seigneur vice legat a requis chacun des sus només signer la sus ditte creence, ce qu'il ont faict en Avignon le 16 jour d'aoust 1586.

Lille

d'Aubignan

Ferrante Pagan

de Berton